



## Comité de pilotage Natura 2000

Site « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Réunion du mardi 14 décembre 2021 à 10 heures

Salle des fêtes à ARCY-SUR-CURE

Membres	GERMAIN Pascal, Président	COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN	AE
	BERTRAND Olivier, Maire	COMMUNE D'ARCYSUR-CURE	P
		AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'YONNE	A
	SCHNEIDER Francis	AGENCE DE L'EAU DE SEINE NORMANDIE DIRECTION TERRITORIALE SEINE AMONT	A
	DOBRON Edwige	ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE DE L'YONNE	AE
	GOUNOT Françoise	ASSOCIATION DE DEFENSE DES SITES DE L'YONNE ET DE LA CURE	P
		BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUES ET MINIERES - DIRECTION REGIONALE	A
		CENTRE DEPARTEMENTAL DES JEUNES AGRICULTEURS DE L'YONNE	A
	DELBERGUE Antoine	CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE BOURGOGNE	P
	SAISON Éric	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE	P
		COLLECTIF DE DEFENSE DES LOISIRS VERTS DE L'YONNE	A
		COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE	A
	BOUCHARD Bruno	COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE	P
		COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'YONNE	A
		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS	A
		COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES & TERROIRS	A
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE	A
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN	A
		COMMUNE D'ANGELY	A
	CHAUFOURIER Michel, Adjoint	COMMUNE D'ANNAY-LA-COTE	P
		COMMUNE DE BAZARNES	A
	DUFRESNE Annie, élue	COMMUNE DE BROSSES	P
	BANNON Mme, adjoint	COMMUNE DE CHARENTENAY	P
		COMMUNE DE COULANGES-LA-VINEUSE	P
		COMMUNE DE DEUX RIVIERES	A
		COMMUNE DE DISSANGIS	A
		COMMUNE DE FONTENAY-PRES-VEZELAY	A
		COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-FOURONNES	A
	DE RYCKE Marie-Annick, élue	COMMUNE DE GIROLLES	P
	LANDRE Julien, élu	COMMUNE DE GIVRY	P
		COMMUNE DE L'ISLE SUR SEREIN	A
	TISSIER Joël, Maire	COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS	AE
	JOUBLIN Jeannine, Maire	COMMUNE DE MAILLY-LA-VILLE	P
	DEDIEU Jean-Michel, adjoint	COMMUNE DE MAILLY-LE-CHÂTEAU	P
		COMMUNE DE MASSANGIS	A
		COMMUNE DE MERRY-SUR-YONNE	A
		COMMUNE DE PRECY-LE-SEC	A
		COMMUNE DE SAINT-MORE	A
		COMMUNE DE SERY	A
		COMMUNE DE TRUCY-SUR-YONNE	A
		COMMUNE DE VAL-DE-MERCY	A
		COMMUNE DE VINCELLES	A
SWIATKOWSKI Didier, Maire	COMMUNE DE VOUTENAY-SUR-CURE	P	
	COMMUNE D'IRANCY	A	
	CONFEDERATION PAYSANNE DE L'YONNE	A	
	CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE	AE	
VECTIN Yves	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	P	
LEBLANC Marie	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN DELEGATION BOURGOGNE	P	
JOUVE Maxime	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE	P	

		COORDINATION RURALE DE L'YONNE	A
		DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	A
	CHOKOMIAN Sophie	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'YONNE	P
	THIALLIER Claire	DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	P
		FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'YONNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	A
		FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'YONNE	A
		FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DE L'YONNE	A
		FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE DE L'YONNE	A
		FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT DE L'YONNE	A
		GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE L'YONNE	A
		INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE	AE
	LOISIER Jeanne et VOILLLOT Didier	LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX DE L'YONNE	P
	SAINGERY Guillaume	OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE	P
	MOUY Christophe	OFFICE NATIONAL DES FORETS DELEGATION YONNE	P
		PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN	A
	Préfet de l'Yonne	PREFECTURE DE L'YONNE	A
		SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	A
	VILCOT Vincent	SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN	AE
		SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE L'YONNE	A
		SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DE L'YONNE	A
	GAUTHIER Benoit	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU SEREIN	P
		UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'YONNE	A
	SCHMITT Catherine	YONNE NATURE ENVIRONNEMENT	P
	BURLOTTE Estelle	Technicienne CCAVM	P

A : Absent(e) - AE : Absent(e) excusé(e) - P : Présent(e)

Rédacteur du présent document : Estelle BURLOTTE

Validé par le Président de la communauté de communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN et le Président du Comité de Pilotage. Le présent compte-rendu est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des intervenants dans un délai maximum de cinq jours suivant la date d'envoi.

Le Président du Comité de pilotage :

- Ouvre la séance en présentant le trophée aux Grands Prix Natura 2000 avec le projet « aménagement d'un blockhaus pour les chauves-souris »,
- Présente l'ordre du jour :
  - Suites données à la révision du périmètre,
  - Présentation du bilan d'activité d'animation 2021,
  - Programme d'activités 2022,
  - Informations et questions diverses.
- Propose un tour de table de présentation.

Estelle BURLOTTE explique que ce Comité de pilotage s'appuie sur le document préparatoire qui a été envoyé à l'ensemble des membres en amont de la réunion et illustré par un diaporama en cours de séance.

### 1. Suites données à la révision du périmètre

Madame Claire THIALLIER (DREAL) rappelle les différentes étapes pour la mise en œuvre d'une modification de périmètre d'un site Natura 2000 :

- Validation locale (consultation des collectivités),
- Transmission des modifications au Ministère de tutelle,
- Transmission des modifications à la commission Européenne,
- Premier avis de l'Europe avant approbation et application officielle.

Elle fait part du retour réalisé par la commission européenne qui émet des réserves sur deux secteurs (à VAL-DE-MERCY et TRUCY-SUR-YONNE) qui ont fait l'objet de retraits de surfaces cartographiées en habitats d'intérêt communautaire et demande d'argumenter ces retraits. Après la présentation de cartes de localisation, la DREAL propose de réintégrer les secteurs concernés en se basant sur les limites actuellement lisibles sur le terrain, sous réserves que l'on y trouve effectivement des

habitats d'intérêt communautaire. Une expertise de terrain est prévue le jour même avec le Conservatoire Botanique, la DREAL et la chargée de mission.

**Le Comité de pilotage approuve la procédure telle qu'elle est proposée.**

## **2. Présentation du bilan des actions 2021**

Estelle BURLOTTE présente le bilan des actions conduites en 2021 sur le site Natura 2000 en insistant sur la part importante consacrée à la **mise en œuvre des mesures de gestion** :

- Les contrats mis en œuvre : aménagement du blockhaus de Cravant pour le petit rhinolophe, nouveau contrat sur la pelouse de la Conge (COULANGES-LA-VINEUSE) permettant de comparer différents modes de gestion ainsi que les quatre contrats de pâturage portés par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.
- Les contrats en projet : le projet d'aménagement du gîte à grands murins est compromis (problème de santé du propriétaire). Elle précise également que l'enjeu principal sur le site Natura 2000 concerne le maintien des pelouses calcaires dans un bon état de conservation et que, si le pâturage est le mode d'action à privilégier, sa mise en œuvre est complexe : équipement pastoral techniquement délicat, difficultés de trouver des entreprises pour les différents travaux, prestataires de pâturage rares sur le territoire, coût important, notamment pour les communes qui doivent auto-financer à 20 %, ... deux projets sont en cours d'élaboration sur les pelouses communales de BROSSES et de MAILLY-LE-CHATEAU.

Madame Sophie CHOKOMIAN (DDT) présente les projets d'Arrêté de Protection de Biotope (APPB) sur les cavités à chauves-souris de l'Yonne (qui concernent les cavités de MAILLY-LA-VILLE, VINCELLES et ARCY-SUR-CURE). Concernant les **suivis des chiroptères**, le lien est fait entre les mesures de mise en protection des sites, qu'elles soient physiques (pose de grilles, aménagements) ou réglementaires (APPB, réglementation espèce protégées) et le suivi de l'état des populations au cours du temps : les effets des mesures sont à suivre sur le long terme et la complémentarité des mesures, entre elles et avec des actions de communication/sensibilisation, est souvent nécessaire.

Monsieur Maxime JOUVE présente rapidement les différents contrats sur les pelouses du site Natura 2000 et les suivis que le conservatoire réalise sur ces sites.

## **3. Programme d'activités 2022**

Estelle BURLOTTE présente le programme prévisionnel des actions pour 2022 dont la poursuite des actions en cours et demande un avis sur certains nouveaux projets prévus :

- Appel à Manifestation de l'OFB sur l'efficacité des mesures de gestion : le site pourrait être candidat sur la mesure « restauration et entretien de milieux ouverts », sous réserve que le projet de contrat de MAILLY-LE-CHÂTEAU ou celui de BROSSES démarre et soit éligible. Les membres s'accordent pour dire que c'est à l'animatrice du site de voir si elle est en mesure de répondre à cet AMI.
- Mise en place d'un protocole d'identification de la qualité écologique des habitats forestiers : les avis sont favorables. Le protocole doit rester accessible au plus grand nombre et intégrer les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Monsieur Antoine DELBERGUE précise que le CNPF d'Aquitaine a élaboré un protocole d'Indice de Biodiversité Potentielle « amélioré » qui pourrait servir de support (contacter David LENOIR de sa part).
- Animations demandées : les amis de la nature et de la scène FARAMINE (cf. : *diaporama*) : le Président du Copil souligne qu'Estelle BURLOTTE peut répondre favorablement à ce type de demandes si elles restent rares et que son temps d'animation le permet.

**Le Comité de pilotage approuve le programme 2022 tel qu'il est proposé.**

## **4. Informations et questions diverses**

Monsieur Julien LANDRE rapporte que la commune de GIVRY est intéressée par la mise à jour de sa page Natura 2000 (site internet) et qu'elle souhaite relancer le projet de pâturage sur sa pelouse.

Estelle BURLOTTE signale que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et pour raison personnelle, son temps de travail est passé de 100 % à 80 %. Elle précise que cela ne signifie pas qu'un temps plein ne soit pas nécessaire pour l'animation du DOCOB de ce site Natura 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 12 heures 10.**